

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2023

---

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par

M. Di Filippo, M. Cordier, M. Kamardine, Mme Petex-Levet, M. Viry, M. Dubois et M. Brigand

-----

**ARTICLE 2**

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« État »,

insérer les mots :

« des associations d'élus, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il semble opportun de garantir que les associations d'élus, qui œuvrent pour une plus grande proximité des élus avec nos concitoyens, puissent participer à cette conférence qui porte sur un sujet essentiel pour l'ensemble de la société.